Corrigé avec justifications

1. Dans l'analyse concurrentielle de Michael Porter, un groupe stratégique est défini comme :

Bonne réponse : b — L'ensemble des entreprises suivant des stratégies similaires sur des dimensions clés.

Justification : Un groupe stratégique rassemble des entreprises d'un même secteur qui adoptent des stratégies comparables, par exemple en matière de prix, de qualité, de gamme de produits, de distribution ou de couverture géographique.

La réponse a est proche de la définition, mais la réponse b est plus précise.

2. Selon le Code du travail marocain, la durée maximale d'un CDD est :

Bonne réponse : a — 1 an renouvelable une fois, dans le cas particulier du lancement d'une nouvelle entreprise ou d'un nouvel établissement, ou du lancement d'un nouveau produit.

Justification : Au Maroc, les possibilités de recours au contrat à durée déterminée (CDD) dépendent du motif du contrat. Dans les secteurs non agricoles, le CDD peut notamment être conclu pour une durée maximale d'un an, renouvelable une fois, dans les cas prévus par la loi. Pour le remplacement d'un salarié ou d'autres situations autorisées, les règles peuvent être différentes.

La réponse b ne constitue donc pas une règle générale applicable à tous les CDD.

3. Le principe de responsabilité absolue dans une structure hiérarchique signifie :

Bonne réponse : b — Le supérieur hiérarchique reste responsable des résultats des décisions prises par son subordonné.

Justification : Dans une organisation hiérarchique, un responsable peut déléguer certaines tâches ou certains pouvoirs, mais il conserve sa responsabilité managériale quant au travail confié et au suivi des résultats.

Le subordonné reste néanmoins responsable de l'exécution des tâches qui lui sont assignées.

4. La structure organisationnelle hiérarchique est caractérisée par :

Bonne réponse : a — Une prise de décision centralisée.

Justification : La structure hiérarchique repose sur une chaîne d'autorité clairement définie. Les décisions importantes sont généralement prises par les niveaux supérieurs, puis transmises aux niveaux inférieurs.

Cette structure favorise la clarté des responsabilités et le respect de l'unité de commandement.

5. La particularité d'une structure matricielle est :

Bonne réponse : a — La double dépendance hiérarchique d'un individu.

Justification : Dans une structure matricielle, un salarié peut dépendre de deux responsables :

- un responsable fonctionnel, chargé de son domaine de spécialité ;
- un responsable de projet, chargé de la réalisation des objectifs du projet.

Cette organisation favorise la coopération entre fonctions, mais peut générer des conflits d'autorité.

6. Une entreprise du secteur tertiaire se concentre sur :

Bonne réponse : b — Les services et le commerce.

Justification : Le secteur tertiaire regroupe les activités de services, notamment le commerce, les transports, la banque, l'assurance, l'enseignement, la santé et le tourisme.

- a : La production de biens relève principalement du secteur secondaire.
- c : L'extraction des matières premières relève du secteur primaire.

7. Une stratégie de pénétration de marché consiste à :

Bonne réponse : b — Proposer des prix bas pour attirer des clients.

Justification : La stratégie de pénétration consiste à pratiquer un prix relativement bas au lancement d'un produit ou d'un service afin d'attirer rapidement des clients, de gagner des parts de marché et de développer les ventes.

À la différence de la stratégie d'écrémage, elle privilégie généralement le volume des ventes plutôt qu'une marge unitaire élevée au départ.

8. Quel indicateur de dispersion est exprimé dans la même unité que les données observées ?

Bonne réponse : b — L'écart-type.

Justification : L'écart-type mesure la dispersion des observations autour de la moyenne et s'exprime dans la même unité que les données.

- a — Variance : elle s'exprime dans l'unité des données élevée au carré.
- b — Écart-type : il s'exprime dans l'unité initiale.
- c — Coefficient de variation : il est sans unité, généralement exprimé en pourcentage.

9. L'OMC (Organisation mondiale du commerce) a vocation :

Bonne réponse : b — À arbitrer et à régler les différends commerciaux entre les pays.

Justification : L'OMC administre les règles du commerce international, constitue un cadre de négociation entre ses membres et dispose d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux.

- a : Formulation excessive. L'OMC favorise la libéralisation des échanges et la réduction des obstacles au commerce, mais elle n'a pas pour objectif de supprimer toutes les formes de protection commerciale.
- c : Faux. L'OMC n'est pas une organisation destinée spécifiquement à protéger les intérêts des BRICS.

10. La qualité de commerçant s'acquiert par :

Bonne réponse : b — La réalisation des actes de commerce à titre de profession habituelle.

Justification : Selon les articles 6 à 8 du Code de commerce marocain, la qualité de commerçant s'acquiert notamment par l'exercice habituel ou professionnel d'activités commerciales prévues par la loi.

- a : L'immatriculation au registre du commerce est une obligation légale pour les personnes concernées, mais elle ne constitue pas, à elle seule, le critère général d'acquisition de la qualité de commerçant.
- c : La déclaration de commencement d'activité auprès de l'administration fiscale est une formalité administrative et fiscale.